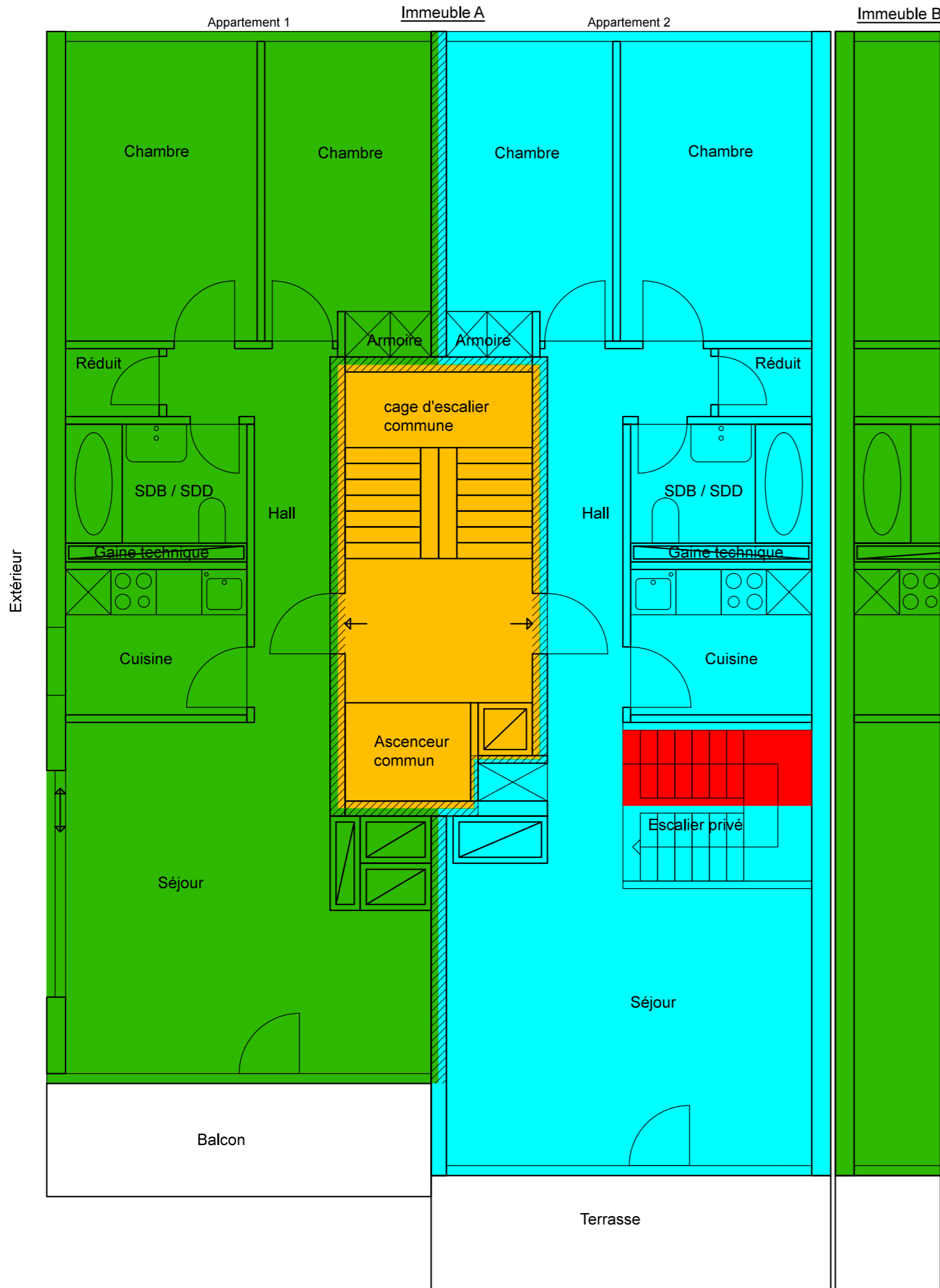


# Exemple appartement dans immeuble



Surface prise en compte selon def. SBPU :

- Surface Brute de Plancher Utile (SBPU) (mansardes hauteur minimale : 180cm)
- 
- Mur Mitoyen 1 / 2 Epaisseur chacun

Surface non prise en compte selon def. SBPU :

- 1 / 2 escalier par étage, surface avec hauteur sous chevrons inférieur à 180cm...
- Locaux communs

**Explication combles, hauteur sous chevrons 180cm**

